

# Fiche de données de sécurité

## Désinfectant antiseptique pour les mains à 80 % d'alcool



### Section 1 : Identification

**Nom du produit :** Désinfectant antiseptique pour les mains à 80 % d'alcool

**Autre appellation :** Synergy™

**Numéro de registre CAS :** Sans objet. Le produit est un mélange. **Fabricant/Fournisseur :** Superior Glove Works Itée **Adresse :** 36 Vimy Street, Acton (Ontario) L7J 1S1, Canada

**Numéro d'urgence pour le transport :** CHEMTREC : 1 800 424-9300 (États-Unis)

CANUTEC (TÉLÉPHONE D'URGENCE EN TOUT TEMPS) : 1 888 226-8832

\*666 par téléphone cellulaire – Canada

**Usage du produit :** Désinfectant pour les mains – Solution non stérile visant à réduire les bactéries qui peuvent causer des maladies

**Restrictions d'utilisation :** Ce produit est un produit de soins personnels ou cosmétique sécuritaire pour les consommateurs et autres utilisateurs dans le cadre d'un usage prévisible, normal et raisonnable. Les produits cosmétiques et produits destinés aux consommateurs, particulièrement ceux définis par des réglementations dans le monde, ne font pas l'objet d'une obligation de fiche de données de sécurité (FDS) pour le consommateur. Même si ce produit n'est pas considéré comme dangereux, la présente FDS comprend des renseignements importants pour la manipulation sécuritaire et l'usage approprié du produit dans des conditions de travail industrielles ainsi qu'en cas d'exposition imprévue et involontaire, par exemple dans le cas d'un déversement majeur. La présente FDS doit être conservée et mise à la disposition des employés et des autres utilisateurs du produit. Pour obtenir des conseils spécifiques sur l'utilisation prévue, veuillez vous reporter à l'information fournie sur l'emballage ou la fiche d'instructions.

### Section 2 : Identification des dangers

**Classification du SGH :** Liquide inflammable — catégorie 3 **Irritation oculaire :** Catégorie 2A **Élément d'étiquetage du SGH**

**Pictogrammes de danger :**



**Mention d'avertissement :** Attention

**Mentions de danger :** H225 – Liquide et vapeurs hautement inflammables. H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence :**

**Prévention :** P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P241 – Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. P242 – Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 – Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques. P264 – Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Intervention d'urgence :

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. Entreposage : P403 + P235 – Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Élimination :

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers :** Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### Section 3 : Composition/information sur les composants

**Substance/mélange : Mélange dangereux Ingrédients :**

Dénomination chimique	N° de CAS	Concentration (% v/v)
Ethanol	64-17-5	=< 80
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	0-0,125
Glycérine	56-81-5	0-1,45

**Conseils généraux :** En cas d'accident ou si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin immédiatement. Consultez un médecin si les symptômes persistent ou en cas de doute.

**En cas d'inhalation :** En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes surviennent. Peut causer une réaction allergique respiratoire. En cas d'arrêt respiratoire, consulter les services médicaux d'urgence immédiatement et pratiquer la respiration artificielle.

**En cas de contact avec la peau :** En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** En cas d'ingestion, ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si des symptômes surviennent. Bien se rincer la bouche à l'eau.

**Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) :** Provoque une grave irritation des yeux.

**Équipement de protection pour les secouristes :** Les secouristes doivent veiller à leur propre protection et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé en cas de risque d'exposition.

**Avis au médecin :** Procéder à un traitement symptomatique et d'appoint.

### Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés :** Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Agents extincteurs inappropriés :** Éviter les jets d'eau à haut débit.

**Danger spécifique au contrôle des incendies :** Ne pas utiliser un jet d'eau solide, car cela pourrait répandre le feu. Risque de retour de flamme sur une distance considérable. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs avec l'air. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un risque pour la santé.

**Produits de combustion dangereux :** Oxydes de carbone

**Mesures d'extinction spécifiques :** Utiliser des mesures d'extinction appropriées aux conditions locales et à l'environnement immédiat. Utiliser un système de pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés. Retirer les récipients intacts de la zone d'incendie si cela est sécuritaire. Évacuer la zone.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers :** En cas de feu, porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le MSHA ou le NIOSH (ou équivalent). Utiliser un équipement de protection individuelle.

### Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :** Éviter tout contact avec les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Retirer toute source d'ignition.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Suivre les conseils de manipulation sécuritaire et les recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle. **Précautions pour la protection de l'environnement :** Éviter tout déversement dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si la manœuvre ne pose aucun risque. Éviter que le produit ne s'étende sur une grande superficie (p. ex. à l'aide de barrages de confinement). Contenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer de manière appropriée. Aviser les autorités locales en cas de large déversement ne pouvant être contrôlé.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :** Utiliser des outils anti-étincelles. Absorber à l'aide de matières absorbantes inertes. Éliminer (abattre) les gaz, les vapeurs et le brouillard à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Pour les larges déversements, utiliser des digues ou autres mesures de confinement pour limiter la propagation du produit. Si le produit confiné peut être recueilli à l'aide d'une pompe, stocker le produit recueilli dans un récipient approprié. Nettoyer tout produit restant à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et articles employés pour le nettoyage. Il vous incombe de déterminer les réglementations applicables. Les sections 13 et 15 de la présente fiche fournissent des renseignements concernant certaines réglementations locales et nationales.

## Section 7 : Manutention et stockage

**Mesures techniques :** Voir Mesures d'ingénierie à la section Contrôle de l'exposition/protection personnelle.

**Ventilation localisée ou générale :** Prévoir une ventilation aspirante localisée. Utiliser seulement dans une zone dotée d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions.

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :** Éviter de respirer les vapeurs et le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en milieu industriel. Utiliser des outils anti-étincelles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé. Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution pour éviter les décharges d'électricité statique. Prévenir les déversements, les pertes et réduire au minimum tout rejet dans l'environnement.

**Conditions de sécurité relatives au stockage :** Garder dans des récipients bien étiquetés. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un endroit frais et bien aéré. Stocker conformément aux réglementations nationales appropriées. Tenir à l'écart de la chaleur et d'autres sources d'ignition.

**Matières à éviter :** Ne pas stocker avec les types de produits suivants : oxydants puissants, peroxydes organiques, solides inflammables, liquides ou solides pyrophoriques, substances et mélanges autoéchauffants, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, explosifs et gaz.

## Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants avec paramètres de contrôle en milieu de travail :

Composants	N° de CAS	Valeur (type d'exposition)	Paramètres de contrôle/concentration admissible	Base
Éthanol	64-17-5	TWA	1 000 ppm 1 900 mg/m <sup>3</sup>	REL du NIOSH
Glycérine	56-81-5	TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> (brouillard)	TWA : 15 mg/m <sup>3</sup> (brouillard), particules en suspension totales TWA : 5 mg/m <sup>3</sup> (brouillard), fraction inhalable (annulé) TWA : 10 mg/m <sup>3</sup> (brouillard), particules en suspension totales (annulé) TWA : 5 mg/m <sup>3</sup> (brouillard)	

**Mesures d'ingénierie :** Limiter les concentrations d'exposition en milieu de travail. Utiliser seulement dans un endroit doté d'une ventilation aspirante à l'épreuve des explosions. Utiliser avec une ventilation locale aspirante. Utiliser dans un endroit doté d'une douche oculaire.

### Équipement de protection individuelle

**Protection respiratoire :** Aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire dans des conditions d'utilisation normale. Lorsque les concentrations excèdent les limites recommandées ou sont inconnues, porter l'équipement de protection respiratoire approprié. Suivre les réglementations en matière de protection respiratoire recommandées par l'OSHA (29 CFR 1910.134) et utiliser les respirateurs approuvés par le NIOSH ou le MSHA. Utiliser un respirateur à pression d'air positive en cas de risque de dispersion non contrôlée, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans d'autres circonstances où les respirateurs de filtration d'air ne fourniraient pas la protection adéquate.

**Protection des mains :** Utiliser des gants imperméables et résistants aux flammes ainsi que des vêtements longs.

**Remarques :** Choisir des gants de protection contre les produits chimiques en fonction de la concentration spécifique présente sur le lieu de travail. Aucun temps de protection n'a été déterminé pour le produit. Changer de gants souvent! Pour les applications particulières, nous recommandons de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants utilisés auprès du fabricant. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Protection des yeux :** Porter l'équipement de protection individuelle suivante : lunettes de sécurité.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des vêtements de protection appropriés en fonction des données de résistance aux produits chimiques et de l'évaluation du risque d'exposition locale. Porter l'équipement de protection individuelle suivante : tenue de protection antistatique ignifuge. Éviter tout contact avec la peau à l'aide de vêtements de protection imperméables (gants, tablier, bottes, etc.).

**Mesures d'hygiène :** Assurer la présence de systèmes de douche oculaire et de douches de décontamination à proximité du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

## Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

**Apparence** : liquide

**Couleur** : transparent, d'incolore à légèrement trouble

**Odeur** : alcool, sucré

**pH à 25 °C** : 6,5 à 8,5

**Gravité spécifique à 25 °C** : 0,86 à 0,88

**Formule moléculaire** : mélange

**Point de fusion/point de congélation** : donnée non disponible **Point d'ébullition/domaine d'ébullition** : donnée non disponible

**Point d'éclair** : 18 °C donnée non disponible **Inflammabilité (solide, gaz)** : sans objet

**Tension de vapeur** : donnée non disponible

**Densité de vapeur** : donnée non disponible

**Densité relative** : donnée non disponible

**Solubilité dans l'eau** : soluble dans l'eau

**Température d'auto-inflammation** : donnée non disponible

**Température de décomposition** : substance ou mélange non classé comme réactif

**Taux d'évaporation** : donnée non disponible **Limites supérieures d'explosivité** : donnée non disponible **Limites inférieures d'explosivité** : donnée non disponible **Solubilité dans l'eau** : soluble

**Coefficient de partage** : éthanol/eau : sans objet

**Propriétés explosives** : non explosif

**Propriétés oxydantes** : substance ou mélange non classé comme oxydant

## Section 10 : Stabilité et réactivité

**Réactivité** : non classé comme un danger de réactivité

**Stabilité chimique** : stable dans des conditions normales

**Risque de réactions dangereuses** : liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Peut réagir avec des oxydants puissants

**Conditions à éviter** : chaleur, flammes et étincelles

**Matières incompatibles** : oxydants

**Produits de décomposition dangereux** : aucun produit de décomposition dangereux connu

## Section 11 : Données toxicologiques

**Il n'existe aucune donnée toxicologique pour ce produit. L'information contenue dans la présente section décrit les dangers potentiels des composants individuels.**

**Renseignements sur les voies d'exposition probables** : respiratoire, cutanée, orale, oculaire

**Toxicité aiguë** : non classé d'après les données disponibles

**Produit** :

**Toxicité orale aiguë** : estimation de la toxicité aiguë : > 5 000 mg/kg; méthode : méthode par calcul

**Composants : éthanol** :

**Toxicité orale aiguë** : DL50 (Rat) : > 5 000 mg/kg

**Toxicité respiratoire aiguë** : CL50 (Rat) : 124,7 mg/l; temps d'exposition : 4 h; atmosphère d'essai : vapeur

**Effet irritant/corrosif sur la peau** : non classé d'après les données disponibles

**Produit** :

**Résultat** : aucune irritation cutanée

**Composants : éthanol** :

Espèces : lapin

Méthode : Ligne directrice d'essai n° 404 de l'OECD ; résultat : aucune irritation cutanée

**Effet irritant/corrosif grave sur les yeux** : provoque une grave irritation des yeux

**Composants : éthanol :**

Espèces : lapin

Résultat : irritation des yeux, réversible sur une période de 21 jours; méthode : Ligne directrice d'essai no 405 de l'OCDE

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation cutanée** : non classé d'après les données disponibles

**Sensibilisation respiratoire** : non classé d'après les données disponibles

**Produit : Évaluation** : ne provoque pas de sensibilisation cutanée

**Composants : éthanol :**

Type d'essai : essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

Voie d'exposition : contact cutané; espèces : souris; résultat : négatif

**Mutagenicité sur les cellules germinales** : non classé d'après les données disponibles

**Composants : éthanol :**

**Génotoxicité in vitro :**

Type d'essai : essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères; résultat : négatif

**Génotoxicité in vivo :**

Type d'essai : essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo); espèces : souris; voie d'application : orale; résultat : négatif

**Cancérogénicité** : non classé d'après les données disponibles

**Toxicité pour la reproduction** : non classé d'après les données disponibles

**Composants : éthanol :**

**Effets sur la fertilité :**

Type d'essai : étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations; espèces : souris; voie d'application : orale; méthode : Ligne directrice d'essai no 416 de l'OCDE; résultat : négatif

**Toxicité à doses répétées; Composants : éthanol :**

Espèces : rat

DSENO : 2 400 mg/kg; voie d'application : orale; temps d'exposition : 2 y; toxicité par aspiration : non classé d'après les données disponibles

## Section 12 : Données écologiques

**Écotoxicologie :**

Aucune donnée écologique sur ce produit

**Composants : éthanol :**

**Toxicité pour les poissons** : CL50 (Pimephales promelas [vairon à grosse tête]) : > 1 000 mg/l; temps d'exposition : 96 h

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** : CE50 (Daphnia magna [puce d'eau douce]) : 1 000 mg/l; temps d'exposition : 48 h

**Toxicité pour les algues** : CE50 (Chlorella vulgaris [algue d'eau douce]) : 275 mg/l; temps d'exposition : 72 h

Méthode : Ligne directrice d'essai n° 201 de l'OCDE

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (toxicité chronique)** : CSEO (Daphnia magna [puce d'eau douce]) : 9,6 mg/l; temps d'exposition : 9 d

**Toxicité pour les bactéries** : CE50 (Photobacterium phosphoreum) : 32,1 mg/l

Temps d'exposition : 0,25

**Persistance et dégradation : Composants : éthanol : biodégradabilité :**

Résultat : facilement dégradable Biodégradation : 84 % ; temps d'exposition : 20 j

**Potentiel de bioaccumulation : Composants : éthanol :**

**Coefficient de partage :** n-octanol/eau : log Poe : -0,35

**Mobilité dans le sol :** donnée non disponible

**Autres effets néfastes :** donnée non disponible

## Section 13 : Données sur l'élimination du produit

**Mesures d'élimination :**

**Déchet de résidus :** éliminer conformément aux réglementations locales

**Emballages contaminés :** éliminer comme produit non utilisé

Les récipients vides doivent être apportés à un centre de gestion des déchets accrédité aux fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas brûler ou utiliser de chalumeau sur le récipient vide.

## Section 14 : Informations relatives au transport

**Réglementation internationale : Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses des Nations Unies (UNRTDG)**

Numéro ONU : UN1987

Désignation officielle pour le transport : Alcools, n.s.a. (éthanol) Classe : 3

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

**IATA-DGR**

Numéro ONU/identification : UN1987

Désignation officielle pour le transport : Alcools, n.s.a. (éthanol) Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : liquides inflammables

Directives d'emballage (aéronef cargo) : 366; directives d'emballage (aéronef de passager) : 355

**Code IMDG**

Numéro ONU : UN1987

Désignation officielle pour le transport : Alcools, n.s.a. (éthanol) Classe : 3

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 3

Code EmS : F-E, S-D

Polluant marin : non

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC : sans objet pour le produit tel que fourni

**Réglementation nationale 49 CFR**

Numéro ONU/identification/NA : UN1987

Désignation officielle pour le transport : Alcools, n.s.a. Classe : 3

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : liquide inflammable Code ERG : 127

Polluant marin : non

## Section 15 : Information sur la réglementation

**EPCRA** – Emergency Planning and Community Right-to-Know Act

**Quantité à déclarer en vertu de la CERCLA** : ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer en vertu de la CERCLA

**Quantité à déclarer relative aux substances extrêmement dangereuses en vertu de l'article 304 de la SARA** : ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer relative aux substances extrêmement dangereuses en vertu de l'article 304 de la SARA

**Dangers en vertu des articles 311 et 312 de la SARA :**

Danger d'incendie – Oui

Danger aigu pour la santé – Non

**SARA, article 302** : aucun produit chimique contenu dans ce produit n'est soumis à une exigence de déclaration en vertu de la SARA, titre III, article 302

**SARA, article 313** : aucun produit chimique contenu dans ce produit n'est soumis à une exigence de déclaration en vertu de la SARA, titre III, article 313

**US State Regulations Pennsylvania Right To Know :**

Éthanol	N° de CAS – 64	50 % à 80 %
Eau	N° de CAS – 7732-18-5	10 % à 50 %

**New Jersey Right To Know :**

Éthanol	N° de CAS – 64	50 % à 80 %
Eau	N° de CAS – 7732-18-5	10 % à 50 %

**Californie, proposition 65** : ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu dans l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction

**Les composants de ce produit sont rapportés dans les registres suivants :**

AICS : tous les composants sont listés ou exempts.

Registres : AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), ISHL (Japon), KECI

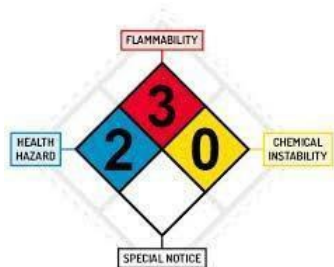
(Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), NECSI (Taiwan), TSCA (États-Unis)

l'information et les recommandations spécifiques au contexte et à la manière dont ils comptent manipuler, utiliser, traiter et entreposer le produit et doivent évaluer si le produit concerné par la présente fiche est approprié dans le produit de l'utilisateur final, le cas échéant.

## Section 16 : Autres informations

Informations supplémentaires

**NFPA :**



**HMIS III:**

SANTÉ : 2

INFLAMMABILITÉ : 3

DANGER PHYSIQUE : 0

Date de publication : 2020-10-04 Date de révision : s. o.

L'information fournie dans la présente fiche de données de sécurité est exacte selon nos connaissances et les données en notre possession à la date de sa publication. L'information est présentée uniquement à titre de guide pour la manipulation, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché sécuritaires du produit et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une spécification de qualité de quelque type que ce soit. L'information fournie ne concerne que le produit identifié au début de la présente fiche et pourrait être caduque si le produit concerné par la présente fiche est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou un traitement quelconque, sauf indication spécifique dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent consulter